



# Ville de Métis-sur-Mer



---

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC, est donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer statuera, lors de la séance régulière du lundi, 4 février 2019, à 19 h 30, à la salle du conseil, 138 Principale, sur la demande de dérogation mineure du 6 rue Cascade, déposée en vertu du règlement sur les dérogations mineures n° 08-43 de la Ville de Métis-sur-Mer.

### NATURE ET EFFET DE LA DÉROGATION DEMANDÉE

- Article 7.5 du *Règlement de zonage* numéro 08-38

Permettre une marge de recul avant de 7.14 mètres pour un garage privé isolé existant contrairement à la réglementation qui prévoit marge de recul avant de 7.5 mètres pour un garage privé isolé.

### Désignation de l'immeuble affecté :

346, rue Cascade  
Lot n°6-16

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

---

## MINOR ZONING VARIATION REQUEST

PUBLIC NOTICE, is given in conformity with article 145.6 of the Law on urbanism and town planning, that the Town of Métis-sur-Mer will make a decision, at the ordinary session to be held on Monday, February 4, 2019 at 7:30 p.m., at the boardroom, 138 Principale, on the request of minor zoning variation of the 6, rue Cascade under By-law No. 08-43 – concerning minor zoning variations of the Town of Métis-sur-Mer.

### NATURE AND PURPOSE OF THE ZONING VARIATION REQUESTED

- Article 7.5 of *Règlement de zonage* numéro 08-38

Allow a front setback of 7.14 meters for an isolated garage contrary to the regulation which provides a minimum front setback of 7.5 meters for an isolated garage.

### Designation of the said building

346, rue Cascade  
Lot n°6-16

Any interested person will be heard by the Council about this application.

Donné à Métis-sur-Mer, ce 21<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2019.

---

Stéphane Marcheterre,  
Directeur général et secrétaire-trésorier